



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 22 AOÛT 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 22 août 2016, à 13 h 30, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3), madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était aussi présente : M^{me} Maude-Andrée Pelletier, greffière

La greffière a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 19 août 2016, vers 9 h, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE LUNDI 22 AOÛT 2016 à 13 h 30, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

Moment de réflexion

Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

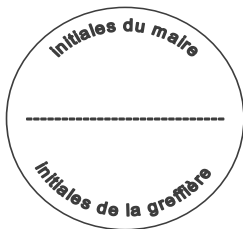
- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2016-337)
- 2° Adoption du règlement numéro 617 amendant le règlement numéro 509 concernant la garde des chiens et des chats
- 3° Octroi du contrat à Sylvain Lamy - Location et exploitation du restaurant de l'aréna de Louiseville

Période de questions – (règlements n^{os} 2 et 59)

Clôture de la séance à _____

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 19^e jour du mois d'août 2016

Maude-Andrée Pelletier
Greffière



SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	par courriel le 19 août 2016
André Lamy	par courriel le 19 août 2016
Jean-Pierre Gélinas	par courriel le 19 août 2016
Charles Fréchette	par courriel le 19 août 2016
Françoise Hogue Plante	par courriel le 19 août 2016
Gilles A. Lessard	par courriel le 19 août 2016
Murielle Bergeron Milette	par courriel le 19 août 2016

2016-337

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 22 août 2016 tel que présenté.

2016-338

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 617 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 509 CONCERNANT LA GARDE DES CHIENS ET DES CHATS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Jean-Pierre Gélinas en vertu de la résolution 2016-280 à la séance ordinaire du 11 juillet 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro 617 amendant le règlement numéro 509 concernant la garde des chiens et des chats.

Monsieur André Lamy se retire pour ce point.

2016-339

OCTROI DU CONTRAT À SYLVAIN LAMY – LOCATION ET EXPLOITATION DU RESTAURANT DE L'ARÉNA DE LOUISEVILLE

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été effectué pour la location et l'exploitation du restaurant de l'aréna de Louiseville;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes conformément à la Loi, le lundi 22 août 2016 à 11 h 05 et que le résultat se lit comme suit :



Entrepreneur	Option 1 (1 an)	Option 2 (3 ans)	Option 3 (5 ans)
Sylvain Lamy	5 200 \$	14 400 \$	22 000 \$
Équipe d'hockey sénior Le Bellemare 2016	—	18 960 \$ *	—

* **soumission non-conforme**

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville a retenu l'option 2 - 3 ans de la plus haute soumission conforme, soit celle de Sylvain Lamy;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le contrat pour la location et l'exploitation du restaurant de l'aréna soit octroyé à Sylvain Lamy, selon l'option 2 – 3 ans, étant le plus haut soumissionnaire conforme, au montant de 14 400 \$ plus taxes;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer la convention de bail pour donner plein effet à la présente résolution.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 13 h 50.

YVON DESHAIES
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER
GREFFIÈRE